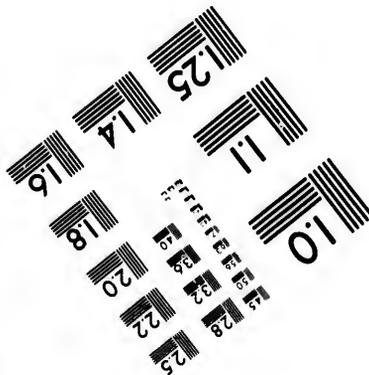
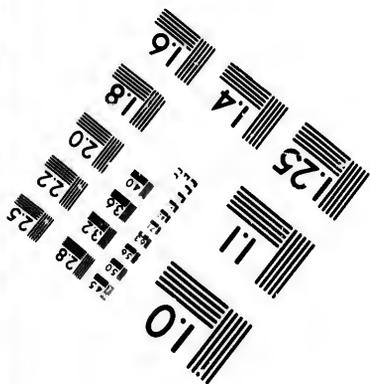
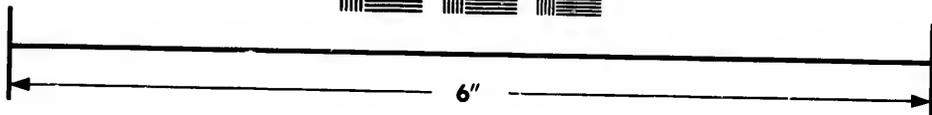
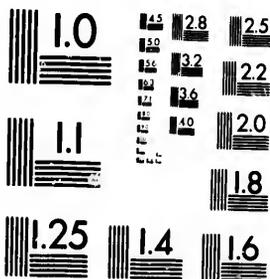


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

18  
20  
22  
25  
28  
32  
36  
40

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

**© 1982**



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

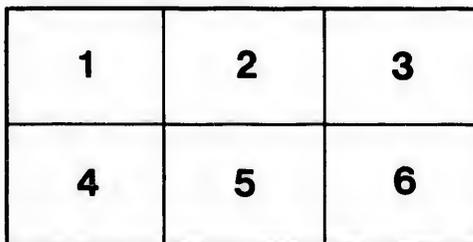
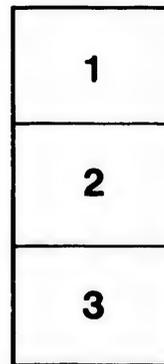
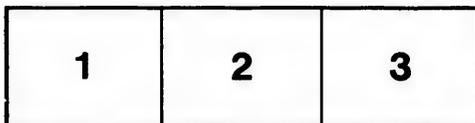
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
modifier  
une  
page

rata  
à  
elure,  
à

SAR

1917  
1918  
1919  
1920  
1921  
1922  
1923  
1924  
1925  
1926  
1927  
1928  
1929  
1930  
1931  
1932  
1933  
1934  
1935  
1936  
1937  
1938  
1939  
1940  
1941  
1942  
1943  
1944  
1945  
1946  
1947  
1948  
1949  
1950  
1951  
1952  
1953  
1954  
1955  
1956  
1957  
1958  
1959  
1960  
1961  
1962  
1963  
1964  
1965  
1966  
1967  
1968  
1969  
1970  
1971  
1972  
1973  
1974  
1975  
1976  
1977  
1978  
1979  
1980  
1981  
1982  
1983  
1984  
1985  
1986  
1987  
1988  
1989  
1990  
1991  
1992  
1993  
1994  
1995  
1996  
1997  
1998  
1999  
2000  
2001  
2002  
2003  
2004  
2005  
2006  
2007  
2008  
2009  
2010  
2011  
2012  
2013  
2014  
2015  
2016  
2017  
2018  
2019  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025

ASSOCIATION

DE

**PRIÈRES,**

POUR

**LES PRÊTRES DÉFUNTS.**

---

SANCTA . . . . . ET SALUBRIS EST COGITATIO PRO DEFUNCTIS EX-  
ORARE, UT A PECCATIS SOLVANTUR. (2 Machab. 12. 46.)

---

**A QUÉBEC :**

**CHEZ FRÉCHETTE & CIE., RUE LAMONTAGNE.**

**1833.**

— 1,175 —  
**RÉJEAN OLIVIER, Bibliothécaire**  
SERVIER DU CATALOGUE  
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE  
COLLÈGE DE L'ASSOMPTION  
L'ASSOMPTION — QUÉ.

---

**Q**

d'ex

part

dem

que

bien

l'on

obv

cur

*de*

dev

à l

illu

pa

tés

---

---

# ASSOCIATION

DE

## PRIERES.

---

**Q**UOIQUE les prêtres aient en mains le sacrifice d'expiation, il arrive souvent que ce sont eux qui y participent le plus tard après leur mort. Un prêtre demande des messes par son testament, mais c'est quelquefois le dernier article auquel on pense ; ou bien, l'on ne trouve pas à les faire dire aussitôt que l'on voudrait, et qu'il serait convenable. Ce fut pour obvier à ces inconvéniens, que quelques respectables curés formèrent, le 29 janvier 1774, *une association de prières* pour les confrères défunts, qui depuis, est devenue nombreuse, et qui a l'honneur de présenter à la tête de ses listes les noms de plusieurs de nos illustres prélats. Les Messieurs du clergé qui ne sont pas encore entrés dans cette louable société sont invités à s'y réunir.

---

La réimpression du livret qui contient les règles de la société étant devenue nécessaire, on a cru devoir profiter de cette occasion pour introduire quelque réforme dans l'organisation de la dite société, sans rien changer toutefois à son essence. On croit pouvoir se flatter que, le changement introduit n'ayant d'autre but que de rendre plus facile la communication entre les associés, dans les cas où il est question de leur annoncer soit le décès de quelqu'un d'entr'eux soit l'agrégation de quelque nouveau membre, il ne manquera pas de rencontrer leur approbation. Au reste, on s'est fait un devoir de rendre compte de la manière dont ce changement a été introduit.

Quoique les règles de l'association ne supposent point que les membres se réunissent jamais en assemblée, néanmoins, le 11 octobre 1833, M. Demers, Vicaire Général, devenu président depuis la mort de M. Robert, crut devoir profiter de l'occasion où plusieurs associés, au nombre de seize, se trouvaient réunis au Séminaire de Québec, pour les constituer en assemblée. Ce fut là, qu'après avoir exposé les motifs qui l'engageaient à se démettre de la présidence, il s'en démit en effet, et proposa qu'elle fût offerte à Mon-

seigneur l'Evêque de Québec, qui voulut bien l'accepter. Il fut ensuite représenté que, pour organiser l'association d'une manière stable pour l'avenir, et se débarrasser pour toujours du soin de faire des élections, à la mort soit du président soit des syndics, il serait mieux que ces charges fussent attachées aux situations et non aux personnes. Ce plan fut agréé. On proposa ensuite d'établir dans chacun des districts de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, un vice-président, et de diviser ces districts en arrondissemens, pour chacun desquels on établirait un syndic : ce qui fut aussi admis comme devant rendre les communications plus faciles. Quant au district de Gaspé, on régla qu'il ne serait considéré que comme un arrondissement du district de Québec.

En conséquence des procédés de cette assemblée, l'association sera à l'avenir organisée comme suit :

*Président* :—Monseigneur l'Evêque de Québec, et à son défaut, c'est-à-dire, s'il n'était pas membre de l'association, le premier ecclésiastique du district de Québec après le dit Seigneur Evêque ; et, à défaut de celui-ci, un des directeurs du Séminaire de Québec, en suivant l'ordre d'ancienneté.

*Vice-président du district de Québec* :—Le premier ecclésiastique de ce district, après Monseigneur l'Évêque de Québec ; et, à son défaut, un des directeurs du Séminaire de Québec, en suivant l'ordre d'ancienneté.

*Vice-président du district de Montréal* :—Monseigneur l'Évêque suffragant et auxiliaire de ce district ; et, à son défaut, un des Grands-Vicaires du même district par ordre d'ancienneté ; et, à défaut de ceux-ci, un prêtre de ce même district choisi par le président.

*Vice-président du district des Trois-Rivières* :—M. le Grand-Vicaire de ce district ; et, à son défaut, M. le supérieur du Séminaire de Nicolet ; à défaut de celui-ci, M. le directeur du dit Séminaire ; et, à défaut de ce dernier, un des prêtres du même district choisi par le président.

*Le Secrétaire* de l'association sera un prêtre de la ville de Québec choisi par le président. Dans le cas où le président sera obligé de nommer un vice-président pour quelque district, le secrétaire sera chargé de notifier cette nomination aux autres vice-présidents : et ceux-ci en donneront avis aux syndics de leurs districts respectifs.

---

 DIVISION DES DISTRICTS EN ARRONDISSEMENTS.
 

---

Le curé d'une des paroisses de chaque arrondissement est établi syndic. Mais, si le curé de la paroisse désignée n'est point membre de l'association, le syndic sera le membre le plus voisin de cette même paroisse, dans le même arrondissement.

**DISTRICT DE QUEBEC.**
**PREMIER ARRONDISSEMENT.**

Toutes les paroisses situées au nord du fleuve, depuis les limites du district des Trois-Rivières jusqu'à Charlesbourg inclusivement, la ville de Québec et les paroisses des profondeurs comprises. *Syndic*, M. le chapelain, soit des Ursulines, soit de l'Hôtel-Dieu, soit de l'Hôpital-Général, et en cet ordre. Si aucun d'eux n'était de l'association, le vice-président de ce district nommera un syndic.

**SECOND ARRONDISSEMENT.**

Toutes les paroisses, depuis Beauport inclusivement jusqu'à l'extrémité Est du district au nord du

fleuve, l'île d'Orléans, l'île aux Coudres et les profondeurs comprises. *Syndic*, M. le curé de Beauport.

#### TROISIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au sud du fleuve, depuis les limites du district des Trois-Rivières jusqu'à St. Thomas inclusivement, les profondeurs comprises. *Syndic*, Mr. le curé de la Pointe-Lévi.

#### QUATRIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses depuis le Cap St. Ignace inclusivement jusqu'au district de Gaspé, les profondeurs comprises. *Syndic*, Mr. le curé de la Rivière-Ouelle.

#### CINQUIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les missions du district de Gaspé. Le secrétaire de l'association sera le syndic de cet arrondissement. Ce sera aussi lui qui sera chargé d'écrire au besoin aux membres de l'association qui desservent les missions du golfe qui ne dépendent plus du diocèse.

### *DISTRICT DE MONTREAL.*

#### PREMIER ARRONDISSEMENT.

La ville et toutes les paroisses de l'île de Montréal. *Syndic*, Mr. le secrétaire de Mgr. l'Evêque

suffragant et auxiliaire du district de Montréal ; et, à son défaut, un prêtre choisi par le vice-président de ce district. Le même syndic sera chargé de communiquer avec les membres de l'association qui seront employés dans les missions du Haut-Canada et dans celles de la Rivière-Rouge.

#### SECOND ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au sud du fleuve, depuis St. Régis jusqu'à Longueuil inclusivement, et toutes les paroisses des profondeurs situées au nord de la rivière Chambly jusqu'à St. Joseph inclusivement. *Syndic*, M. le curé de Laprairie.

#### TROISIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées entre la rive sud du fleuve et la rivière Chambly, depuis Boucherville et depuis Belœil inclusivement jusqu'à Contrecoeur aussi inclusivement. *Syndic*, Mr. le curé de Varennes.

#### QUATRIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au sud de la rivière Chambly, depuis la ligne provinciale jusqu'aux limites du district des Trois-Rivières, les profondeurs comprises. *Syndic*, Mr. le curé de St. Denis.

## CINQUIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au nord du fleuve, depuis les limites du district des Trois-Rivières jusqu'à Répégnigny inclusivement, l'île du Pads et les profondeurs comprises. *Syndic*, Mr. le curé de Berthier.

## SIXIEME ARRONDISSEMENT.

L'île Jésus et toutes les paroisses depuis Lachenaie inclusivement jusqu'à St. Benoît aussi inclusivement, les profondeurs comprises. *Syndic*, Mr. le curé de St. Martin.

## SEPTIEME ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses situées au nord du fleuve, depuis la tête de l'île de Montréal jusqu'au Côteau-du-Lac, à l'exception des paroisses comprises dans le 6e. arrondissement. *Syndic*, Mr. le curé de Soulanges.

*DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.*

## PREMIER ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses de ce district situées au nord du fleuve. *Syndic*, Mr. le chapelain des Ursulines

des Trois-Rivières, et, à son défaut, un prêtre choisi par le vice-président de ce district.

### SECOND ARRONDISSEMENT.

Toutes les paroisses et missions de ce même district situées au sud du fleuve. *Syndic*, Mr. le curé de Nicolet s'il n'est pas vice-président; et, à son défaut, Mr. le directeur du Séminaire de Nicolet; et, à défaut de ce dernier, le curé le plus voisin dans le même arrondissement.

---

### REGLES DE L'ASSOCIATION.



Chacun des prêtres de l'association dira trois messes pour le repos de l'âme de chaque confrère, dès-qu'il sera informé de son décès: par ce moyen, les associés seront assurés d'avoir, aussitôt après leur mort, un secours d'abondantes prières. La seconde intention de ces messes sera d'obtenir de Dieu la grâce d'une bonne mort, pour celui dont le décès doit suivre immédiatement.

Ceux des membres de l'association qui, par infirmité ou par leur trop grand âge, ne pourront plus dire

eux-mêmes les messes prescrites par les règles, jouiront encore du bienfait de l'association, mais ils les feront dire, s'ils le peuvent.

Tout prêtre qui sera admis dans l'association sera obligé de dire une messe pour les associés défunts, et pour remplir la seconde intention ci-dessus proposée, que l'on doit regarder comme grandement importante.

Tout prêtre qui désirera être admis dans l'association s'adressera soit au président soit à un des vice-présidens, qui l'inscrira dans son catalogue, et donnera ou fera donner avis de son agrégation aux autres vice-présidens, lesquels la notifieront aux syndics de leurs districts respectifs, et ceux-ci aux autres membres de leurs arrondissemens respectifs. Si celui qui désire s'agréger s'est adressé à un des vice-présidens, celui-ci en donnera avis au président ainsi qu'aux autres vice-présidens.

Lorsqu'il mourra quelque membre de l'association, le syndic de son arrondissement, ou le membre le plus voisin, dans le même arrondissement, si le défunt était syndic, en donnera promptement avis au président et aux membres de son arrondissement. Le président fera donner avis de ce décès par le secrétaire de l'asso-

ciation aux vice-présidens des différens districts ; ceux-ci le notifieront ou le feront notifier aux syndics de leurs districts, et ces derniers aux membres de leurs arrondissemens respectifs. Il n'y aura que le syndic de l'arrondissement du défunt auquel il ne sera pas nécessaire de donner avis de ce décès.



---



---

## NECROLOGE

*Des prêtres de l'association jusqu'au 1er. Janvier 1834.*



- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| 1—Mgr. PIERRE DENAUT, Evêque de Québec.  |                             |
| 2—Mgr. JOS. OCT. PLESSIS, Ev. de Québec. |                             |
| 3—Mgr. BERNARD CL. PANET, Ev. de Québec. |                             |
| 4—M. Cherrier,                           | } <i>Vicaires Généraux.</i> |
| 5—M. Conefroy,                           |                             |
| 6—M. Deschenaux,                         |                             |
| 7—M. Robert.                             |                             |

### MESSIEURS.

- |                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| 8—Desligneris,  | 20—Papin,       |
| 9—Duburon,      | 21—Robert,      |
| 10—Renoyer,     | 22—Raizenne,    |
| 11—Marchand,    | 23—Fillion,     |
| 12—Petit,       | 24—St. Germain, |
| 13—Duchouquet,  | 25—Lataille,    |
| 14—Proulx,      | 26—Gervaise,    |
| 15—Payet,       | 27—Dufrost,     |
| 16—Jos. Martel, | 28—Racine,      |
| 17—Pétrimoulx,  | 29—Campeau,     |
| 18—Gamelin,     | 30—Pre. Martel, |
| 19—Carpentier,  | 31—Picard,      |

## MESSIEURS.

- |                     |                            |
|---------------------|----------------------------|
| 32—Menard,          | 55—Sabrevois de Bleury,    |
| 33—Beaumont,        | 56—Ign. Dorval,            |
| 34—Dubois,          | 57—Mailloux,               |
| 35—Mercereau,       | 58—Pouget,                 |
| 36—Durouvray,       | 59—Pinet,                  |
| 37—Porlier,         | 60—Bertrand,               |
| 38—Lemaire,         | 61—Duchouquet,             |
| 39—Chs. Perrault,   | 62—Lancto,                 |
| 40—Demeulles,       | 63—Ecuyez,                 |
| 41—Curateau,        | 64—Deguire, <i>senr.</i>   |
| 42—Chenest,         | 65—Frs. Brunet,            |
| 43—Ducondu,         | 66—Fréchette,              |
| 44—Jos. Dorval,     | 67—Vinet,                  |
| 45—Lenoir,          | 68—Rinfrette,              |
| 46—Compain,         | 69—Dubord,                 |
| 47—Duval,           | 70—Al. Dorval,             |
| 48—R. P. Pétrimoux, | 71—De Borniol,             |
| 49—Gosselin,        | 72—Gaillard,               |
| 50—Ls. Bedard,      | 73—Cazeneuve,              |
| 51—Vidal,           | 74—Verrault <i>senr.</i> , |
| 52—Gallet,          | 75—Deguire, <i>junr.</i>   |
| 53—R. P. Dugast,    | 76—P. Vézina,              |
| 54—Berthiaume,      | 77—Cornellier,             |

## MESSIEURS.

- |                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| 78—Bélangier,      | 102—Vallée,                 |
| 79—Bruguier,       | 103—Consigny,               |
| 80—Prévost,        | 104—De Boucherville,        |
| 81—Foucher,        | 105—Ol. Germain,            |
| 82—Bro,            | 106—Serrand,                |
| 83—J. B. Fortin,   | 107—Gibert,                 |
| 84—Dumouchel,      | 108—Martin,                 |
| 85—Kimber,         | 109—Huot,                   |
| 86—Genest,         | 110—Bezeau,                 |
| 87—Desforges,      | 111—De Calonne,             |
| 88—Girouard,       | 112—Jean,                   |
| 89—Hébert,         | 113—J. B. Pâquin,           |
| 90—Périnault,      | 114—Prosp. Gagnon,          |
| 91—Begin,          | 115—P. Bourget,             |
| 92—De Labroquerie, | 116—Verrault <i>junr.</i> , |
| 93—Berthelot,      | 117—Ign. Leclair,           |
| 94—Félix,          | 118—Le Courtois,            |
| 95—Taschereau,     | 119—Cuth. Loranger,         |
| 96—Courtin,        | 120—Rocher,                 |
| 97—Bardy,          | 121—Ol. Viau,               |
| 98—Bélaïr,         | 122—Hamel,                  |
| 99—J. B. Gatién,   | 123—Desfossés,              |
| 100—Roy,           | 124—Ign. Archambault.       |
| 101—Brouillet,     |                             |

1—  
2—  
3—  
4—  
5—  
6—  
7—  
8—  
9—  
10—

---

# CATALOGUE

DES

## ASSOCIÉS.



- 1—Mgr. JOSEPH SIGNAY, Evêque de Québec.  
 2—Mgr. JEAN JACQUES LARTIGUE, Evêque de  
 Telmesse.  
 3—Mgr. JOSEPH NORBERT PROVENCHER, Evêque  
 de Juliopolis.  
 4—Mr. Pierre Flavien Turgeon, Coadjuteur élu.  
 5—Mr. Frs. Xavier Noiseux, } †  
 6—Mr. Frs. Joseph Deguise, }  
 7—Mr. Jérôme Demers, } *Vicaires-Généraux.*  
 8—Mr. Pierre Viau, }  
 9—Mr. Louis Marie Cadieux, }  
 10—Mr. Antoine Tabeau, } †

### MESSIEURS.

- 11—Jean Bte. Boucher,  
 12—Michel Brunet, †  
 13—Laurent Aubry,  
 14—Louis Lamotte,  
 15—Janvier Leclair,  
 16—Pierre Robitaille, †

C

## MESSIEURS.

- 17—Aug. Chaboillez, †  
18—Jos. Jér. Raizenne,  
19—Théodore Létang,  
20—Jean Bte. Bedard, †  
21—Michel Mâsse,  
22—Alexis Durocher,  
23—Urbain Orfroy,  
24—Frs. Boissonnault *jr.*,  
25—Jean Bte. Perras,  
26—Jacques Vârin,  
27—Jean Raimbault,  
28—Pierre René Joyer,  
29—Benjamin Keller,  
30—Antoine Parant,  
31—Jean Bte. Lajus,  
32—Gabriel Arsenault,  
33—Louis Delaunais,  
34—Michel Amiot, †  
35—Louis Parant,  
36—Félix Gatien,  
37—Romuald Paré,  
38—Louis Raby,

## MESSIEURS.

- 39—Chs. Frs. Painchaud,  
40—Alexis Leclair,  
41—Phil. Aug. Parant,  
42—Joseph Gagnon,  
43—Jean Bte. Roupe,  
44—Bonav. Alinotte,  
45—Jean Louis Beaubien,  
46—René Flav. Lajus,  
47—Joseph Morin,  
48—Jean Bte. Kelly,  
49—Jac. Lebourdais,  
50—François Pigeon,  
51—Charles Hot, †  
52—Paul Laur. Archambault,  
53—Nicolas Dufresne,  
54—Louis Marcoux,  
55—Jos. Marie Bellenger,  
56—Joseph Marcoux,  
57—Frs. Xav. Marcoux *sr.*,  
58—Frs. Xavier Côté,  
59—Geo. Hilaire Besserer,  
60—Louis Gagné,

## MESSIEURS.

- 61—Jos. Claude Poulin de Courval,  
 62—Pierre Marie Mignault,  
 63—Jos. Onézime Léprohon,  
 64—René Ol. Bruneau,  
 65—J. Bte. Madran,  
 66—Antoine Bedard,  
 67—Michel Dufresne,  
 68—François Demers,  
 69—Ant. Duranseau,  
 70—Chs. Jos. Ducharme,  
 71—Raphael Pâquet,  
 72—Barthélemi Fortin,  
 73—Jacques Odelin,  
 74—Jos. Ol. Chèvrefils, †  
 75—Laur. Thomas Bedard,  
 76—Pierre Clément,  
 77—Chs. Jos. Primeau,  
 78—Jean Bte. Daveluy,  
 79—Jacques Pâquin,  
 80—Jos. Boissonnault, sr., †  
 81—Hyacinthe Hudon,  
 82—Jos. Ed. Morissette,

## MESSIEURS.

- 83—Pierre Duguay,  
84—Jos. Et. Cecil,  
85—Ls. Jos. Desjardins,  
86—Jean Frs. Gagnon,  
87—Jos. Sév. Nic. Dumoulin,  
88—Flavien Leclair,  
89—Jos. Lacasse,  
90—Bern. Benj. Decoigne,  
91—Toussaint Lagarde,  
92—Jos. Phil. Lefrançois,  
93—Frs. Norbert Blanchet,  
94—Clément Aubry,  
95—Jos. David Delisle,  
96—Laur. Noël Amiot,  
97—J. Bte. St. Pierre,  
98—Louis Gingras,  
99—Michel Ringuet,  
100—Magloire Blanchet,  
101—Ant. Gagnon,  
102—Antoine Manseau,  
103—Frs. de Bellefeuille, †  
104—Antoine Villade,

## MESSIEURS.

- 105—Marc Chauvin,  
106—Michel Quintal,  
107—Louis Brodeur,  
108—Joseph Aubry,  
109—Thomas Destroismaisons,  
110—Jean Frs. Baillairgé,  
111—Amable Brais,  
112—Edouard Faucher,  
113—Pierre Béland,  
114—Louis Poulin,  
115—Jean Ol. Giroux,  
116—Ignace Bourget,  
117—Hugues Paisley,  
118—Pierre Grenier, †  
119—Edouard Labelle,  
120—Pierre Bedard,  
121—Julien Courteau,  
122—Isidore Poirier,  
123—Hubert Téreau,  
124—Charles Begin,  
125—Philippe Anger,  
126—George Derome,

**MESSIEURS.**

- 127—Pierre Damase Ricard,
- 128—Flavien Durocher,
- 129—Jean Bte. Bernier,
- 130—Pierre Roy,
- 131—Ls. Ant. Montminy,
- 132—Thomas Caron,
- 133—Ls. Marie Lefebvre,
- 134—J. Bte. Maranda,
- 135—Pierre Lafrance,
- 136—Frs. Lejamtel, †
- 137—Elie Sirois
- 138—Alexis Mailloux,
- 139—Chs. Frs. Baillargeon,
- 140—Tous. Victor Papineau,
- 141—Ferdinand Belleau,
- 142—Pierre Villeneuve,
- 143—Charles Dion,
- 144—Jean Holmes,
- 145—Henri Liboire Girouard,
- 146—Benj. Desrochers,
- 147—J. Bte. MacMahon,
- 148—Jean Chs. Prince,

## MESSIEURS.

- 149—Jean Bte. Potvin,  
150—Frs. X. Delâge,  
151—Patrice McMahan,  
152—Ls. Théoph. Fortier,  
153—Ferd. Gauvreau,  
154—Joseph Laberge,  
155—Et. Ed. Parant,  
156—J. Bte. Ant. Ferland,  
157—Edouard Quertier,  
158—Willm. McHarron,  
159—Chs. Félix Cazeau,  
160—Etienne Chartier,  
161—Charles Harper,  
162—Hect. Ant. Drolet,  
163—Frs. X. Marcoux *jr.*,  
164—David Henri Têtu,  
165—François Bonin,  
166—Frs. Germ. Loranger,  
167—Michel Marie Brien,  
168—Patrice Burke,  
169—Frs. L'heureux,  
170—Edouard Montminy,  
171—Luc Aubry,

## MESSIEURS.

- 172—Godfroy Tremblay,  
173—Félix Perrault,  
174—Chs. Léon Vinet,  
175—Ls. Barth. Brien,  
176—Alexis Fréd. Trudeau,  
177—Léon Gingras,  
178—Jos. Quevillon,  
179—Chs. Larocque,  
180—Hubert Robson,  
181—Paschal Pouliotte,  
182—Frs. Hilaire Belle-isle,  
183—Jos. Ol. Leclair,  
184—Aug. Blanchet,  
185—Paschal Brunet,  
186—Pierre Menard,  
187—Eusèbe Durocher,  
188—Jos. Ol. Archambault,  
189—Jean Bte. Dupuis,  
190—Ls. Moyse Brassard,  
191—Théoph. Brassard,  
192—Jules Desrochers,  
193—Théoph. Fréchette,  
94—Nicolas Tol. Hébert.

## MESSIEURS.

- 195— *Les. Sabourin*  
 196— *John McDonald.*  
 197— *Célestine Tancoucar*  
 198— *L. O. Géligny* —  
 199—  
 200—  
 201—  
 202—  
 203—  
 204—  
 205—  
 206—  
 207—  
 208—  
 209—  
 210—  
 211—  
 212—  
 213—  
 214—  
 215—  
 216—

MESSIEURS.

217—

218—

219—

220—

221—

222—

223—

224—

225—

226—

227—

228—

229—

230—

231—

232—

233—

234—

235—

236—

237—

238—

MESSIEURS.

- 239—
- 240—
- 241—
- 242—
- 243—
- 244—
- 245—
- 246—
- 247—
- 248—
- 249—
- 250—
- 251—
- 252—
- 253—
- 254—
- 255—
- 256—
- 257—
- 258—
- 259—
- 260—
- 261—

